



## DP MÉDICO-SOCIAUX

DU 13 SEPTEMBRE 2018

**La CGT s'oppose à une Direction opportuniste qui se saisit des textes pour faire des Services Médicaux SNCF une médecine privée à finalité lucrative et de l'Action Sociale SNCF, une Action Sociale d'entreprise accompagnant les Directions dans la mise en place des réorganisations.**

## L'avenir des Services Médicaux et de l'Action Sociale SNCF

La délégation CGT a, une nouvelle fois, interpellé la Direction quant à son ambition d'utiliser au maximum les préconisations du rapport Flocard, en lien avec ce que permettrait le pacte ferroviaire.

Aussi, par pure coïncidence, l'agrément de la DIRECCTE est valide jusqu'en 2020, année d'application de la nouvelle réforme, dans laquelle le Président Pépy voit la fin du RHO254 et du statut des cheminots.

Ces textes sont un véritable danger pour la survie de nos médecines internes, et la pérennité de notre Action Sociale SNCF. Cependant, l'application du rapport Flocard n'a rien d'une obligation et la réforme à venir reste à écrire à hauteur de 80% de son texte, au travers de décrets et d'ordonnances.

**La CGT entend bien prendre part à l'écriture de ces textes et élever un maximum le contenu de la réforme, faire en sorte que nous puissions conserver notre médecine interne au Groupe Ferroviaire et l'ouvrir à l'ensemble des salariés de la Branche ferroviaire qui dépendra de la Convention Collective Nationale de Branche (CCN).**

## Les Services Médicaux, l'Action Sociale dans la CCN

La CGT travaille à faire reconnaître les métiers des Services Médicaux et l'Action Sociale SNCF dans le cadre des travaux sur la classification des métiers, en s'appuyant sur la nécessité de maîtriser les risques ferroviaires et la prévention spécifique.

Ainsi, la CGT a travaillé des fiches qui comprennent le diplôme de recrutement, son niveau dans la grille de salaire, la reconnaissance des compétences et expériences acquises correspondant à l'évolution de carrière sur poste, le cadre des missions par métier comprenant la maîtrise du ferroviaire.

## Les Services Médicaux, l'Action Sociale SNCF et le pacte ferroviaire

La volonté de privatiser les EPIC « filles » et de faire de l'EPIC SNCF une holding débarrassée de ses services de production, placerait les Services Médicaux et l'Action Sociale avec l'ensemble d'Optim'services dans un groupement de métiers transverses offrant ses services à des SA, avec un rôle uniquement stratégique et financier.

Dans ce cadre, le projet cher à Xavier Roche, Directeur d'Optim'services, serait de créer un GIE (Groupement d'Intérêt Economique).

Un GIE, c'est ni plus ni moins une entreprise privée vendant ses services aux autres entreprises du groupe.

Nous serions donc transférés vers le privé avec l'obligation première de se vendre, donc d'être toujours plus compétitifs, de faire un maximum de gains de productivité,...

Pour la CGT, la privatisation de la médecine SNCF et de l'Action Sociale acterait la fin d'une véritable prise en charge des risques ferroviaires ou encore des véritables besoins des bénéficiaires et de leur famille dans les conditions de travail spécifiques au ferroviaire.



**En séance :** Une grande part des débats a effectivement tourné autour de l'avenir des Services Médicaux et de l'Action Sociale SNCF. En outre, la question des effectifs, de l'organisation du travail, de la reconnaissance du travail et de l'évolution de carrière a animé une longue plénière DP.

**Effectif : Une pluie de démissions aux Services Médicaux !** La délégation CGT alerte sur un nombre de démissions toujours croissant révélateur à la fois du manque d'attractivité des métiers et des conditions de travail dans l'entreprise.

23 démissions depuis le début de l'année :

- 18 infirmier-e-s
- 2 médecins
- 3 secrétaires

A noter que Paris Sud-Est centralise à lui seul les démissions de 6 IDE et d'un médecin.

S'ajoutent à ces départs, 16 départs à la retraite, une réforme et 9 mutations, soit un total de 49 départs.

Type de départs	Secrétaires	IDE-DPR-ADPR	Médecins	Total
Démissions	3	18	2	23
Mutations	4	3	2	9
Retraites	1	9	6	16
Réformes	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>49</b>
Remplacés	1	3	2	6
Non remplacés	3	4	1	8
En cours de remplacement	1	6	2	9
Remplacements à réaliser	4	15	5	19
Remplacements à l'étude	0	3	0	3

Non Remplacement de 7 de ces départs, dont le médecin du travail de Metz, 4 IDE (Champ-Ardenne, PACA, et PSE) et 3 secrétaires (Paris Est, Auvergne et Alsace). Sachant que le remplacement d'une IDE sur PACA est encore à l'étude. Si ce remplacement n'était pas réalisé, PACA perdrait 3 IDE. Et cela totaliserait 8 suppressions de postes au médical.

### Points de vigilance au Service Médical

**Organisation du travail : en mode clinique privée !** La Direction des Services Médicaux assure ne pas être soumise au plan de performance mais mène toutefois une politique d'emploi équivalente. Les postes ne sont pas remplacés à hauteur des départs. L'attractivité du métier, sa rémunération ainsi que l'absence d'évolution de carrière, ne favorisent pas un recrutement pérenne.

Le travail « redistribué » aux collègues n'est ni reconnu, ni compensé.

Pour pallier au manque d'effectif, les infirmières en médecine de soins sont de plus en plus sollicitées pour remplacer sur d'autres sites que leur établissement, laissant celui-ci sans personnel de soins.

Les modifications de prises de service s'effectuent oralement et le tableau de service n'est pas respecté ou modifié à la sauvette. La CGT exige que les tableaux de service soient respectés en accord avec le CHSCT et que les commandes soient réalisées par écrit (mail électronique).

**Noisy-le-Sec :** la fermeture récurrente du cabinet médical inquiète la CGT. Cette situation reflète celle des autres cabinets périphériques. Les infirmières de Noisy sont de plus en plus sollicitées pour remplacer sur d'autres sites. Les agents du site n'ont plus accès à la médecine de soins de proximité et sont orientés vers la médecine externe pour réaliser leurs soins. Cela rappelle la situation de cabinets aujourd'hui disparus.

De plus, le tableau de service n'est pas à jour et les commandes sont faites par téléphone et non par écrit. La délégation demande qu'un rappel soit fait et que les moyens humains soient mis en place pour que le tableau de service puisse être respecté.

**Prélèvements :** La CGT dénonce l'arrêt de prélèvements dans le cadre de la médecine de soins sur certains sites.



La Direction demande d'orienter les agents vers les cabinets régionaux, ce qui est inadmissible pour la CGT. Les agents doivent pouvoir bénéficier des soins de proximité auxquels ils ont droit.

La CGT dénonce les agissements de la Direction qui continue d'organiser vicieusement la fermeture des petits cabinets.

**Formation :** Certains cheminots du service médical ont eu la désagréable surprise de constater que leur CPF avait été utilisé à leur insu.

En effet, des heures de formation ont été déclarées par l'employeur, sans concertation ni même information concernant des stages pour lesquels les salariés n'étaient en rien demandeurs.

La Direction assure que la création et la gestion du CPF ne peuvent se faire qu'à l'initiative du salarié.

La délégation CGT demande à la Direction un éclaircissement sur le sujet afin d'apporter des réponses et surtout des solutions.

**Santé et Sécurité au Travail :** Selon les régions, la procédure pour devenir formateur SST n'est pas la même. La Direction rappelle la procédure officielle : un courrier au médecin de région doit être rédigé après accord de la hiérarchie paramédicale régionale. La délégation CGT exige que cette procédure soit respectée partout.

### Points de vigilance à l'Action Sociale

**Sur la route !** Les Travailleurs Sociaux ne sont soi-disant pas non plus concernés par le plan de performance. Pourtant, les secrétaires assistantes et l'étendue des périmètres sont la variable d'ajustement des gains de productivité exclusivement réalisés sur la masse salariale.

Les TS, qui avaient des périmètres déjà bien trop étalés, deviennent des routiers de l'Action Sociale.

Le manque de secrétaires assistantes décuple leur charge de travail administrative et organisationnelle, rognant toujours plus sur le temps imparti aux RDV et aux visites.

Afin de conserver un service aux bénéficiaires et à leur famille de qualité, les salariés de l'Action Sociale encaissent un rythme de travail épuisant.

**La CGT réclame le remplacement poste pour poste que ce soit aux Services Médicaux comme à l'Action Sociale SNCF et assure que des audiences seront déposées quant à l'organisation du travail que ce soit aux Services Médicaux ou à l'Action Sociale.**

**Les CAS sur le pont !** La question de l'ouverture des CAS pendant les ponts a été évoquée à la demande du personnel. La CGT propose une permanence par roulement de type astreinte.

La Direction s'y oppose argumentant que certains bénéficiaires isolés peuvent ressentir un sentiment de solitude et avoir besoin de trouver une oreille attentive. Argument cohérent avec les revendications de la CGT !

Cependant, ce que la CGT propose permettrait à la fois aux cheminots de l'Action Sociale de bénéficier des ponts sur des périodes de fréquentation nulle et aux bénéficiaires de ne pas trouver porte close le cas échéant.

**Les dérives de SICAS :** le nouvel outil informatique de l'Action Sociale, SICAS, ne permet toujours pas l'anonymat des dossiers qui sont présentés en Instance Prestation, les courriers adressés aux personnes âgées sont illisibles, les autorisations de paiement ne sont pas complètes, il n'y a plus d'échéancier des aides, tout le personnel n'a pas été formé.

Par mesure d'économies, SICAS n'a pas été testé. Comme tous outils informatiques achetés au privé, SICAS nécessite une véritable période d'adaptation avant son déploiement. La CGT exige que des évolutions soient rapidement apportées à ce nouveau SI (Système d'Information) et que l'ensemble des utilisateurs soit correctement formé.

**Dossier EHPAD :** Suite à la décision de la Direction de céder l'activité au groupe privé SOS Séniors, la CGT, dans le cadre de l'ICCHSCT, a alerté la Direction qu'aucun cheminot au statut ne pouvait être **légalement** transféré.

La CGT n'entend pas pour autant abandonner le personnel cheminot au RHO254.



La CGT et les membres de l'ICCHSCT ont demandé et obtenu ces Entretiens Individuels pour l'ensemble des salariés des EHPAD.

Deux raisons majeures à cela :

- Le droit pour tous les salariés d'être véritablement informés de ce que signifie ce transfert en termes de rémunération, de droits sociaux, de prévoyance, de retraite et de conditions de travail.
- les droits des cheminots jusqu'au 31 décembre 2018. TOUS les cheminots des EHPAD sont en droit de construire un projet professionnel au sein de l'entreprise et ce jusqu'au « 31 décembre 2018 », il est de la responsabilité de l'Entreprise d'informer ses personnels sur leur parcours professionnel.

La CGT rappelle que les EIM sont en charge de cette mission concomitante à ce genre de situation, puisqu'ils ont, entre autres, le rôle de proposer les métiers et les formations afférentes auxquels les cheminots des EHPAD n'auraient pas forcément pensé.

La CGT participera attentivement aux comités de suivi qui auront lieu pendant la période des entretiens et interviendra immédiatement si ces entretiens ne sont pas conformes aux engagements pris lors de l'ICCHSCT et ce dans l'unique intérêt des cheminots.

**Reconnaissance des réelles compétences en EHPAD :** dans les EHPAD, la CGT rencontre des cheminots effectuant depuis des mois, voire des années, un métier qui n'est pas reconnu par la Direction.

Exemple : une aide-soignante assure en réalité la fonction d'animatrice ou une animatrice assure totalement la fonction d'assistante de direction.

**La CGT exige la reconnaissance de leurs compétences par la mise à jour de leur fiche de poste et de leur grade et ce, avant tout transfert potentiel.**

## PROCHAINE DP : 18 octobre 2018

Votre délégation CGT du personnel Médico-Social à l'écoute :			
<b>Collège Exécution :</b>			
Roselyne SAUSSEREAU	Action Sociale Périgueux	roselyne.saussereau@gmail.com	06 72 86 88 27
Sonia BEKKOUCHE	Action Sociale Noisy Le Sec	sonia.bekkouche@sncf.fr	721.319
Barbara BORGNETTA	Médical LYON	barbara.borgnetta@sncf.fr	04 72 15 17 48 - 502.748
<b>Collège Maîtrise :</b>			
Florence CIEUTAT	Labo TOULOUSE	florence.cieutat@sncf.fr	05.61.10.15.17 - 451.517
Ludivine BRICHE	Action Sociale Arras	ludivine.briche@sncf.fr	237.150
Adeline MEUNIER	Médical Nîmes	adeline.meunier@sncf.fr	564.088
<b>Correspondant Cadre :</b>			
Dr Isabelle FORTIER	Médical Romilly	ifortier6@gmail.com	06 08 53 19 94
<b>Représentante Syndicale :</b>			
Cécile MADASCHI		<a href="mailto:ctnsc@cheminotcgt.fr">ctnsc@cheminotcgt.fr</a>	06 29 90 17 85

